

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL - M TACCONE – Mme SANS – M ROUDET - Mme JACONO – Mme MAUREL - Mme ALCOUFFE – M FABRE – M DOMINGUEZ - Mme ALLETRU.

Etaient absents avec pouvoir : M BLANC avec pouvoir à M ROUDET – M DARASSE avec pouvoir à Mme SANS – M MOLIERES avec pouvoir à Mme FADDI.

Etaient absents : Mme MARTY.

Date de la convocation : 19 septembre 2019

Secrétaire de séance : M ROUDET Jérôme

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} août 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- ✓ Plan de réorganisation de la DGFIP du Tarn
- ✓ Aménagement de la salle Pontier : demande de subvention
- ✓ Acquisition de la parcelle E 115 à la SCI des Cazettes
- ✓ Sécurisation du hameau de Beauzelle
- ✓ Contrat de location logement n°1 St Martin
- ✓ Assurance du personnel
- ✓ Questions et informations diverses

DCM 2019-040

OPPOSITION A LA FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE ST PAUL CAP DE JOUX

Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a présenté le 6 juin 2019, sans aucune concertation préalable avec les élus territoriaux, un plan de réorganisation de la DGFIP du Tarn,

Ce plan conduit à la fermeture de plusieurs trésoreries et particulièrement celle de ST PAUL CAP DE JOUX. D'autres communes ont subi ou vont subir ces mesures qui éloignent les citoyens des services de proximité. Depuis plusieurs années, notre territoire a subi le départ de 5 postes de facteurs, 5 gendarmes et maintenant ceux sont 4 agents de la DGFIP qui sont concernés. L'éloignement des services à la population engagé se poursuit avec cette nouvelle mesure ; la qualité de la relation des services de l'Etat est mise en cause par cette DESERTIFICATION RURALE.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal de DAMIATTE, à l'unanimité,

- SE PRONONCE contre la fermeture des Centres des Finances Publiques et particulièrement celle de ST PAUL CAP DE JOUX.

DCM 2019-041

AMENAGEMENT DE VESTIAIRES SALLE PONTIER – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE

Considérant que la salle Pontier est très souvent occupée, que ce soit par diverses associations sportives locales ou par les écoliers Damiattois, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter la salle de sport en créant notamment des vestiaires. Actuellement, le bâtiment n'est équipé que d'une douche et deux WC.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet des travaux établi par l'architecte chargé du dossier. Une extension est prévue côté sud dans l'actuel porche. Pour améliorer la sécurité des usagers qui disposeront d'un plus grand parking à proximité, l'accès depuis la cour de l'école sera aménagé et sécurisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE l'avant-projet dressé par M BASTIDA et dont le montant prévisionnel des travaux, pour la partie vestiaires, s'élève à 67 775.00 € HT
- DECIDE de demander le soutien de la Région Occitanie dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention.
- VALIDE le budget prévisionnel comme suit :

Subvention de l'Etat : 27 110.00 €, soit 40 %
Subvention de la Région : 20 332.50 €, soit 30 %
Autofinancement : 33 887.50 €

DCM 2019-042

ACQUISITION DE LA PARCELLE E 115 A LA SCI DES CAZETTES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la SCI des Cazettes propose de vendre à la commune au prix symbolique d'un euro, la parcelle cadastrée section E numéro 115, d'une contenance de 125 m² sise au lieu-dit Couyrac, au milieu de la voie communale n°8.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle E 115 à la SCI des Cazettes.
- PRECISE que cette parcelle sera classée dans le Domaine Public de la commune puisque située dans l'emprise de la voie communale.
- DIT que cette acquisition se fera à l'euro symbolique.
- PRECISE que les frais d'acte seront supportés par la commune.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à cette acquisition.

DCM 2019-043

LOGEMENT COMMUNAL N°1 SIS A ST MARTIN – RESTITUTION DE LA CAUTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur HUELMO Alex a quitté le logement communal n°1 sis à St Martin avec effet de la résiliation du contrat de location au 31 octobre 2019. Le logement est restitué en bon état d'entretien. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la restitution de la caution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONSIDERANT le contrat de location du logement communal n°1 sis à St Martin du 27 janvier 2009 entre la commune de Damiatte et Monsieur et Madame HUELMO Alex,
- CONSIDERANT le rapport d'état des lieux,
- DECIDE de restituer à Monsieur HUELMO Alex la totalité de la caution versée à l'entrée des lieux, soit 500.00 €.

DCM 2019-044

LOGEMENT COMMUNAL N°1 SIS A ST MARTIN – CONTRAT DE LOCATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal n°1 sis à St Martin sera libre au 1^{er} novembre 2019 en raison départ du locataire. Elle propose de louer ce logement communal à compter de cette date.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE le montant du loyer du logement communal n°1 sis à Saint Martin à 550.00 € par mois à compter du 1er novembre 2019.

- FIXE le montant mensuel des provisions pour charges à 45.00 €.
- FIXE le montant de la caution à 500.00 €.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de location, l'état des lieux et tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat.

COMPTE RENDU

ACQUISITION CHEMIN BEAUZELLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la signature de l'acte de vente PIOCH – SMOLEC à la commune de Damiatte pour le chemin sis à Beauzelle est programmée pour le 9 octobre.

SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU HAMEAU DE BEAUZELLE

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée pour sécuriser la traversée du hameau de Beauzelle notamment en prenant des mesures visant à réduire la vitesse des automobilistes.

Madame SANS suggère dans un premier temps d'inviter les propriétaires concernés à tailler leurs haies qui par leur ampleur gênent la visibilité. D'autre part, un sens unique de circulation pourrait être étudié.

Le sens interdit qui a été récemment installé n'est pas toujours respecté. Il faudra renforcer la signalisation par panneaux par un marquage au sol.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il serait favorable au classement du hameau en agglomération pour permettre des aménagements type ralentisseur.

Le Conseil Municipal acceptant à l'unanimité le principe de classement en agglomération de Beauzelle, Madame le Maire fera des propositions aux habitants du hameau.

ASSURANCE STATUTAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au contrat groupe du Centre de Gestion pour l'assurance du personnel. L'engagement se termine au 31 décembre 2020.

En raison de l'augmentation des arrêts de travail au niveau départemental, et comme prévu aux conditions du contrat, le taux de cotisation pour le personnel IRCANTEC a été réévalué de 1.13 % à 1.70% au 1^{er} janvier 2019.

L'assureur souhaite intervenir pour les mêmes raisons sur les cotisations concernant le personnel CNRACL au 1^{er} janvier 2020.

Trois propositions sont faites :

- soit laisser le taux et les bases de cotisations identiques en diminuant l'indemnisation des congés longue durée et longue maladie à 85% et maladie ordinaire à 70% ;
- soit modifier l'assiette des cotisations et accepter la baisse de l'indemnisation comme présenté ci-dessus ;
- soit conserver une indemnisation à 100 % mais accepter une franchise de 15 jours ou 30 jours avec une influence sur le taux de cotisation.

Le Conseil Municipal décide de retenir la première option : pas de modification de taux ni d'assiette de cotisation mais indemnisation diminuée à 70 ou 85 % selon le type d'arrêt de travail.

PROJET DE FOSSE A PLONGEE A LAUTREC

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier co-signé par le Président de la CCLPA, le Maire de LAUTREC, le Président du Conseil Départemental, la Présidente du Conseil Régional, le Député et les Sénateurs et concernant le soutien au projet de bassin de natation associé à une fosse de plongée à Lautrec.

Ce courrier sera remis au Ministre des Sports et envoyé au Directeur de l'Agence Nationale du Sport ainsi qu'aux Présidents des Fédérations Françaises concernées.

CONCERT SOLIDAIRE A DAMIATTE

Madame le Maire relaie au Conseil Municipal l'invitation de l'association INICI au concert solidaire que cette dernière organise à Damiatte le 5 octobre prochain.

PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA CCLPA

Monsieur TACCONE invite le conseil municipal à consulter la programmation culturelle de la CCLPA. Dans le cadre du partenariat avec la Scène Nationale d'Albi, un concert de jazz est prévu à Damiatte le 10 décembre à la salle des fêtes.

CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un élève est très indiscipliné sur le temps de la cantine. Malgré plusieurs avertissements, le personnel communal ne parvient pas à faire changer le comportement de cet enfant qui ne respecte ni ses camarades, ni le matériel, ni le personnel.

Madame le Maire propose, comme le prévoit le règlement, d'exclure temporairement (2 jours) cet élève de la cantine. Le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Madame le Maire de prendre toutes mesures pour faire évoluer le comportement de cet enfant.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22H35.

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 26 septembre 2019

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à Mm ROUDET</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à Mme SANS</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i> <i>Absent avec pouvoir</i> <i>à Mme FADDI</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i> <i>Absente</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>